

N°294
2e30

BILLETS D'AFRIQUE

FÉVRIER 2020



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES :
TOTAL GAGNE UNE MANCHE,
LES OUGANDAIS PERDENT LEURS TERRES**

Libye / Génocide des Tutsis au Rwanda / Sahel

Lutte contre la pauvreté

Le compte rendu d'une audition du 6 novembre 2019 du chef d'état-major des armées, le général Lecointre, vient d'être mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Entre deux considérations sur les opérations extérieures et la situation géopolitique internationale, on y découvre la contribution inattendue du chef des armées au mouvement social qui débutait alors : « *Aujourd'hui, mon inquiétude sur le niveau de rémunération ne concerne pas tant les soldats ou les sous-officiers que les officiers, les officiers supérieurs en particulier. Il faut prendre garde au fait que si l'on maltraite nos colonels et nos jeunes généraux, on perdra la qualité d'encadrement militaire qui fait la grande qualité de nos armées.* » Et ce serait vraiment dommage...

Aide française à l'emprisonnement

Le 24 décembre dernier, le journaliste béninois Ignace Sossou était condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir simplement relayé, sur les réseaux sociaux, des propos du procureur de la République du Bénin, à l'occasion d'un forum sur les fake news organisé par Canal France international (CFI), l'agence française de développement média en grande partie financée par le Quai d'Orsay. « *Ignace Sossou, qui avait déjà été condamné à un mois de prison avec sursis en août 2019 pour "publication de fausses nouvelles" après avoir révélé une affaire d'évasion fiscale visant des hommes d'affaires béninois et français via des comptes offshore* » (*LeMonde.fr*, 27/01), rendait cette fois publiques les critiques du procureur à l'encontre des restrictions de liberté en matière de numérique. C'en était trop pour le ministère béninois de la Justice, qui a utilisé à l'audience un courrier dans lequel CFI enfonce Ignace Sossou et s'excuse qu'un journaliste ait osé faire son travail de manière irrévérencieuse : « *Nous sommes désolés qu'un journaliste peu scrupuleux ait profité de ce moment privilégié pour tenter de faire un buzz aux dépens de M. le procureur. (...) CFI se dis-*

tance évidemment de ses publications sur Facebook et de ce type de pratiques qui manquent à toute déontologie. » La déontologie de la brosse à reluire, bien entendu. Face au tollé provoqué lorsque la lettre a été rendue publique, et à la condamnation de diverses ONG dont Reporters sans frontières, CFI a été contraint de rétro-pédaler : « *Nous regrettons autant les propos incomplets qui ont conduit à la situation juridique actuelle que la formulation maladroite d'une lettre dont la finalité a été dévoyée.* » La finalité de CFI en revanche est parfaitement claire, et ce n'est pas la promotion du journalisme indépendant...

Retrouvailles

Les relations diplomatiques entre la France et le Gabon étaient un peu en froid depuis la dernière élection frauduleuse d'Ali Bongo. La validation par le pouvoir français de la tricherie du président gabonais avait été jugée un peu trop hésitante au goût de ce dernier, d'autant que certaines personnalités politiques, y compris à droite, avaient ouvertement pris position en faveur de la reconnaissance de la victoire de son rival, Jean Ping. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre français de l'Europe et des affaires étrangères et Rémi Maréchaux, directeur Afrique du Quai d'Orsay, ont été envoyés au Gabon le 9 janvier dernier pour tourner définitivement la page et remettre à Ali Bongo une invitation d'Emmanuel Macron à participer au prochain sommet Afrique-France début juin à Bordeaux. Au menu des discussions : « *la Comilog (filiale d'Eramet [entreprise minière et métallurgique française], grâce à laquelle le Gabon ambitionne de devenir premier producteur mondial de manganèse), la construction de centrales électriques par le français Eranove, et celle de la route "transgabonaise" par Meridiam [entreprise française également]* » (*JeuneAfrique.com*, 15/01). Si c'est pour la bonne cause...

Diplomatie du business

« *"Notre relation franco-égyptienne est certes excellente, mais nous ne sommes que le 11ème partenaire commercial [du Caire]. Cela n'est pas à la hauteur de notre proximité diplomatique. C'est une situation paradoxale", a regretté l'ambassadeur français en Égypte, Stéphane Romatet, devant plusieurs dizaines de représentants d'entreprises françaises et égyptiennes le 10 février, lors d'une conférence organisée par Business France à Pa-*

ris » (*JeuneAfrique.com*, 11/02). C'est vrai que les nombreux efforts faits au plus haut niveau par les autorités politiques françaises pour maintenir cette « *proximité diplomatique* » avec un des régimes les plus répressifs de la planète mériteraient une gratitude sonnante et trébuchante un peu plus marquée. Heureusement il reste les ventes d'armes...

Association à but très lucratif

Thierry Gaubert qui « *avait perçu en février 2006, sur un compte secret aux Bahamas, un demi-million d'euros du régime Kadhafi via une société de Ziad Takieddine* », vient d'être mis en examen pour « *association de malfaiteurs* » (*Mediapart*, 03/02). Mais qui sont les autres malfaiteurs ? Le suspense est insoutenable... Ironie de l'histoire, la mise en examen de ce très proche de Nicolas Sarkozy et Brice Hortefeux, qu'il a désormais interdiction de rencontrer, est survenue le même jour que l'incarcération du sulfureux intermédiaire Alexandre Djouhri, enfin extradé de Londres... (*Mediapart*, 31/01) *Mediapart* (07/02) rapporte aussi que, selon l'enquête judiciaire, la tentative de diversion dans le JDD de cet été, orchestrée par son directeur Hervé Gattegno (également devenu depuis directeur de la rédaction de Paris Match, propriété de Lagardère, comme le JDD), était bien une manipulation. Le miraculeux témoin présenté comme l'ancien « *homme de confiance* » de l'intermédiaire Ziad Takieddine et qui accréditait la thèse d'un « *coup monté* » contre Sarkozy, avait dissimulé son lien avec Djouhri... Les magistrats accusent par ailleurs ce dernier de tentatives répétées de manipulation de la presse, et citent en exemple « *de très nombreuses conversations téléphoniques de 2013 à 2014 [avec Gattegno qui] établissent la proximité entre les deux individus ; dans ces conversations Alexandre Djouhri n'apparaît nullement comme une source mais comme un donneur d'ordre.* » (*Mediapart*, 08/02) Le feuilleton continue...

Rendez-vous

La ville de Bordeaux accueillera du 4 au 6 juin le sommet Afrique-France sous le signe du greenwashing (lire ci-contre). Un collectif d'associations et de syndicats, dont Survie et ATTAC, organisent un contre-sommet du mercredi 3 au dimanche 6 juin, à Bordeaux, pour dénoncer cette imposture et la perpétuation de politiques franco-africaines.

On croirait à un personnage de fiction. Diplômée de l'ESSEC et attirée par la compétition et l'argent, X a failli quitter la finance internationale quand elle s'est faite virer de Goldman Sachs, à 25 ans. Mais elle explique 20 ans plus tard : « *j'ai réfléchi pour la première fois aux moteurs de mes choix de vie. Et j'ai décidé de retourner dans ce milieu très rémunérateur pour acheter ma liberté.* » X a donc continué à brasser des millions à la City de Londres, paradis fiscal notoire, vraisemblablement sans se demander si la conquête de sa liberté devait s'arrêter là où commençait l'exploitation des autres, même à l'autre bout d'un algorithme financier. Puis, en 2003, comme l'a raconté *Libération* (26/12/2007), « *il y a eu d'abord l'inévitable "pétage de plombs" du col blanc surmené, suivi d'une grosse remise en question accompagnée d'un stage de méditation bouddhique en Thaïlande puis d'un voyage initiatique Paris-Pékin en Transsibérien* ».

Il faut trouver un sens, se réinventer, se donner de nouveaux défis, aussi : l'humanitaire permet tout cela. En 2005, X part au Darfour avec Action contre la Faim, où elle constate sa propre « *renaissance* » (elle dit y être « *devenue plus sensible aux injustices* »), puis intègre en 2007 le Conseil d'administration de l'ONG, dont elle devient présidente en 2013. Décorée de la Légion d'honneur en 2015, elle suit jusqu'en juin 2016 la formation d'auditrice à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), qui veille à inculquer les « *valeurs* » de l'armée française à des civils amenés à endosser des responsabilités. Elle est nommée ambassadrice en Ouganda fin août 2016 – quelques semaines après l'obtention par Total de précieux permis d'exploitation pétrolière dans ce pays, dans la région du Lac Albert. Pendant trois ans, l'ambassadrice veille aux bonnes relations entre Paris et

Kampala, en instaurant même une « *semaine de l'amitié franco-ougandaise* », avec Total et Bolloré parmi les multiples sponsors.

En novembre 2019, X est nommée Secrétaire générale du sommet Afrique-France 2020, prévu à Bordeaux du 4 au 6 juin, sur les « *villes et territoires durables* », greenwashing oblige. Le thème a été fixé – unilatéralement bien sûr – en 2017 par Emmanuel Macron et X veut en faire un « *sommet inédit* », à l'image de son propre « *profil atypique* » de financière, humanitaire et diplomate. Sauf que Stéphanie Rivoal, c'est son nom, déroule un tissu de banalités pour vendre son sommet : « *Le président a tapé juste face au défi d'urbanisation en Afrique. C'est un enjeu énorme pour lequel on a des solutions. Et cela ne me*

dérange pas de dire que c'est également un thème qui est bon pour la France, pertinent pour les Africains et pour lequel nous avons des solutions de partenariats. On espère que les grands groupes français ré-

pondront présents, mais notre objectif est de pousser de plus en plus les PME françaises qui ne sont pas encore sur le continent » (*Le Point*, 20/12/2019). Chercher à ouvrir des marchés en parlant développement durable, quelle originalité.

Rivoal peut s'appuyer sur l'expérience d'un organisateur patenté de sommets francoafricains : Richard Attias, mari de Cécilia ex-Sarkozy et qui a notamment organisé les quatre dispendieuses et inutiles éditions du New York Forum Africa à Libreville de 2012 à 2015, et deux éditions du forum économique de la Francophonie, en 2014 à Dakar et en 2015 à Paris. Le Quai d'Orsay n'a pas trouvé meilleure idée que de faire appel à son agence de com'. Un coup de peinture, et hop, on vous vend ça pour du neuf : la magie macroniste continue d'opérer.

Thomas Noiro

MARCHANDS DE SOMMETS

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Fre
- 4 LIBYE Des sommets d'ypocrisie
- 5 TOTAL AU TRIBUNAL « Incompétence » en France, tensions en Ouganda

- 6 DEVOIR DE VIGILANCE DES MULTINATIONALES
« On demande à des chefs d'entreprises d'être les juges »
- 8 GÉNOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA
« La complicité d'un petit groupe de décideurs français nous paraît avérée »
- 11 ARMÉE FRANÇAISE Barkhane au Sahel : nouvelle fuite en avant

LIBYE

DES SOMMETS D'HYPOCRISIE

À peine le sommet de Berlin sur la paix en Libye était-il achevé que ses maigres résolutions étaient déjà violées. L'internationalisation des ingérences dans le conflit libyen rend son règlement de plus en plus difficile.

Plusieurs fois reporté en raison des divisions européennes (soutien de la France au maréchal Haftar ; rivalité de l'Italie qui considère la Libye comme sa zone d'influence), la conférence de Berlin sur la paix en Libye a finalement eu lieu le dimanche 19 janvier. Ce sommet, qui n'est pas le premier depuis 2017, et qui vient après un processus onusien torpillé par l'offensive du maréchal Haftar sur Tripoli en avril 2019, n'a débouché que sur de maigres résolutions : appel au maintien d'une trêve précaire, création d'une commission militaire mixte et engagement des acteurs extérieurs à mettre fin aux « interférences » et à ne plus violer un embargo qui n'a jamais été respecté depuis 2011, à commencer par certains membres du Conseil de sécurité de l'ONU. « *Un petit pas en avant* », selon la chancelière allemande Angela Merkel (AFP, 20/01). Le ministre français des Affaires étrangères s'est quant à lui surtout réjoui de ce que l'Union européenne avait « *repris la main sur la crise libyenne* » (Déclaration à la presse, 20/01). « *Les choses nous échappent en Libye* », s'était en effet inquiété le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell (LeMonde.fr, 24/01), en raison du rôle joué dans la crise libyenne par deux nouveaux acteurs de poids : la Russie et la Turquie.

L'opinion, ça se travaille...

En 2017, Haftar a commencé à recevoir des mercenaires du groupe Wagner, proche du Kremlin, qui seraient aujourd'hui plusieurs centaines, dont des tireurs d'élite, ainsi que du matériel militaire. Le renforcement de ce soutien pour l'offensive sur Tripoli, ainsi que le lâchage du gouvernement de Sarraj (GNA, officiellement « reconnu par la communauté internationale ») par les Européens et les Américains qui n'ont pas condamné la tentative de coup d'État de Haftar, a précipité le GNA dans les bras des Turcs. L'aide russe s'ajoutait en effet à l'appui militaire direct des Émirats arabes unis et de l'Égypte, ainsi qu'à un soutien plus discret de la France et de l'Arabie Saoudite, alors que le soutien du Qatar au gouvernement Sarraj s'essouffait. Acculé militairement et

marginalisé diplomatiquement, ce dernier a finalement accepté de passer d'un soutien logistique officieux à un accord officiel de défense avec la Turquie en décembre 2019. Le 2 janvier, le Parlement turc a même autorisé Erdogan à envoyer des troupes en Libye, même si pour l'heure, son soutien militaire passe essentiellement par l'envoi de milices syriennes pro-turques recrutées par la compagnie Sedat, équivalent turc du groupe Wagner. Les autorités turques, qui espèrent retrouver une influence régionale ainsi que les intérêts économiques très importants qu'elles avaient développés en Libye avant la chute de Kadhafi, ont également obtenu un accord de délimitation maritime qui légitime leur prétention sur de vastes zones riches en hydrocarbures, également convoitées par la Grèce, Chypre et l'Égypte. Trois pays avec lesquels Le Drian s'est empressé d'aller signer un accord dénonçant le deal entre Ankara et Tripoli, accord que l'Italie a refusé de cautionner...

Les meilleurs ennemis

Poutine et Erdogan, partageant désormais des intérêts communs dans les secteurs énergétiques, n'ont toutefois pas l'intention de rejouer le scénario d'un affrontement indirect comme en Syrie. Bien que soutenant des camps opposés, ils entendent plutôt s'affirmer comme les nouveaux parrains incontournables pour la résolution du conflit. Ils ont ainsi appelé leurs poulains respectifs à un cessez-le-feu à partir du 12 janvier, et les ont conviés à négocier à Moscou, court-circuitant les diplomaties européenne et onusienne. Le succès n'a été que relatif, Haftar refusant malgré les pressions russes, de signer un cessez-le-feu (comme à Berlin ensuite) « *sur les conseils de ses parrains égyptiens et émiratis, mais aussi, selon une source diplomatique, de ses amis français hostiles à ce que le tandem turco-russe préempte la médiation* » (LeMonde.fr, 24/01). L'initiative turco-russe a surtout eu pour effet de réanimer les manœuvres diplomatiques européennes et d'en masquer les divisions, davantage pour isoler les Turcs que les Russes du point de vue de la diplomatie française.

« Acteurs sans scrupule »

Mais les bonnes résolutions du sommet de Berlin se sont très vite révélées de nouvelles paroles en l'air. Alors que le Conseil de sécurité, paralysé depuis l'offensive de Haftar, n'a toujours pas réussi à traduire en résolution les conclusions du sommet de Berlin, il n'a pas fallu plus de quelques jours pour que Ghassan Salamé, l'émissaire des Nations Unies pour la Libye, dénonce les nombreuses violations de la trêve, ainsi que la « *quantité considérable d'équipements modernes, de combattants et de conseillers* » qui ont continué d'être fournis aux belligérants « *par des acteurs sans scrupule, à l'intérieur et à l'extérieur de la Libye* » qui « *continuent par derrière à alimenter une solution militaire en accentuant le spectre effrayant d'un conflit de grande ampleur et d'une nouvelle misère pour le peuple libyen* » (LeMonde.fr, 31/01). Une situation qui fait dire à certains observateurs que « *le GNA et Haftar sont réduits presque à des acteurs secondaires* » face à « *un conflit par procuration entre des puissances extérieures qui s'affrontent pour leurs intérêts stratégiques économiques et géopolitiques* » (Djalil Lounnas, Le Soir d'Algérie, 21/01) et qu'il n'y aura pas de solution tant que « *les différents acteurs libyens, en particulier Haftar et ses soutiens étrangers, profitent d'une situation d'impunité* » (Mediapart, 20/01). Certaines violations de l'embargo ont pourtant bien été dénoncées, en particulier par un président Macron particulièrement virulent, mais uniquement pour ce qui concerne le soutien militaire turc au GNA. Sur les nombreux soutiens du maréchal Haftar, en revanche, silence radio ! Et pour cause... C'était même déjà le cas dans le rapport des experts de l'ONU remis le 9 décembre dernier au Conseil de sécurité.

Pendant ce temps, les diplomaties africaines, des pays du nord voisins de la Libye, plus récemment de l'Algérie, des pays sahéliens, de l'Union africaine, tentent vainement de faire entendre leur voix à travers différentes initiatives, et continuent de réclamer d'être associées plus étroitement à l'ONU et aux initiatives européennes. Mais bizarrement, les chantres de « *la résolution des problèmes africains par les Africains eux-mêmes* », sont depuis longtemps aux abonnés absents concernant la Libye...

Raphaël Granvaud

TOTAL AU TRIBUNAL

« INCOMPÉTENCE » EN FRANCE, TENSIONS EN OUGANDA

En France, le Tribunal judiciaire (qui remplace le Tribunal de grande instance) de Nanterre s'est déclaré « incompétent » pour évaluer le bien-fondé des reproches de plusieurs ONG contre Total concernant ses activités en Ouganda. Sur place, malgré la mise en suspens du méga-projet pétrolier concerné¹, les pressions montent vis-à-vis des personnes qui tentent de défendre leurs droits, et la situation des populations impactées ne s'améliore pas.

En octobre, six ONG françaises (Survie et les Amis de la Terre France) et ougandaises (AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA) ont saisi le Tribunal Judiciaire de Nanterre, comme la loi sur le devoir de vigilance des multinationales le leur permettait, concernant un méga-projet pétrolier dont Total est l'opérateur principal en Ouganda. Fin juin, les ONG avaient mis en demeure le groupe de modifier son « plan de vigilance » (obligatoire depuis 2018) et sa mise en application pour limiter l'impact sur l'environnement et les droits humains des activités de sa filiale et de ses sous-traitants dans ce pays. Après trois mois, elles avaient saisi le tribunal... qui, après une audience historique le 12 décembre, s'est finalement déclaré le 30 janvier incompétent pour juger ce type d'affaire.

Tout va bien ?

Alors que Total avait trois mois pour mettre fin aux atteintes et risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement après sa mise en demeure de se conformer à la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, son directeur juridique a fait savoir aux avocats des ONG au dernier jour du délai imparti que l'entreprise ne se sentait apparemment pas concernée par les reproches qui lui étaient faits. Pourtant, aucune évolution positive des pratiques de la filiale de la multinationale et de son sous-traitant sur place n'a été constatée. Au contraire, dès la fin du mois de juin, les pressions se sont accrues envers les personnes cherchant à résister : diffusion d'un avis de recherche contre les enquêteurs sur place, poursuites et accroissement des pressions sur les paysans refusant encore de signer les documents liés à leur expropriation. Les ONG locales, qui depuis le début du projet pétrolier ont interdiction de travailler sur le sujet du pétrole dans la zone impactée, ont égale-

ment subi des intimidations : convocation du directeur de NAVODA par le directeur de la police pétrolière faisant craindre la fermeture administrative de l'association, contrôle des comptes de plusieurs ONG dont AFIEGO et NAPE par l'administration ougandaise, etc. Fin octobre, les ONG ont donc décidé de conduire la société mère Total SA devant le juge français.

Total au tribunal

Les ONG ont fait le choix d'entreprendre une procédure en référé, c'est-à-dire en urgence, auprès du désormais nommé Tribunal judiciaire de Nanterre (auparavant Tribunal de Grande Instance). Il s'agissait de demander à Total de renforcer son plan de vigilance pour éviter de nouvelles atteintes aux droits humains dans la poursuite du projet, mais aussi de mettre en place des mesures d'urgence pour faire cesser les atteintes en cours. En effet, les personnes expropriées ont été interdites d'accès à leurs terres avant même de toucher leur (maigre) indemnité, voire pour la majorité avant même d'avoir signé le moindre document d'expropriation. Plusieurs dizaines de milliers de personnes déjà expulsées à ce moment se retrouvaient sans moyens de subsistance depuis des mois, avec de grandes difficultés pour envoyer leurs enfants à l'école, se soigner, se nourrir... et résister aux pressions pour signer des documents d'expropriation aux montants de compensation dérisoires.

Durant l'audience, le 12 décembre 2019, les avocats de Total ont rejeté une à une les accusations des ONG, ou les ont fait passer comme la conséquence de simples « incompréhensions » de la part des populations. Ils ont remis en cause la compétence du Tribunal judiciaire et l'intérêt à agir des associations, ainsi que la responsabilité de Total SA vis-à-vis des actes de ses filiales et

sous traitants, à qui elle ne pourrait pas donner d'ordres « *comme à un chien ou à un enfant* », alors que c'est le sens même de l'intitulé de la « loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre ». Ils ont également contesté le caractère urgent de la procédure, arguant que le projet était suspendu.

Interruption du projet pétrolier sur fond de pressions fiscales...

En effet, Total a suspendu les travaux du projet pétrolier en septembre 2019, licenciant 70 % de son personnel sur place. Officiellement, c'est en raison d'un conflit fiscal entre les opérateurs du projet pétrolier et l'État ougandais². En 2017, Tullow Oil a cédé une partie de ses actifs pétroliers aux abords du Lac Albert à Total et au chinois CNOOC. Depuis, un bras de fer persiste avec l'État ougandais quant au traitement fiscal de ces transactions, les entreprises faisant pression pour limiter au maximum les taxes, jouant sur l'impatience de l'État ougandais à démarrer l'exploitation pétrolière dont l'impact sur la croissance du pays n'est pas négligeable (*Ecofin*, 5/02). Un accord n'ayant pas été trouvé fin août, la vente des actifs s'est trouvée de fait annulée.

Total et ses partenaires ont donc interrompu leurs investissements en attendant de trouver un nouvel accord, sans bien entendu annuler le projet. Une aubaine avant le procès qui s'annonçait, dont la tenue ne devait pas être tout à fait étrangère à cette décision. Les avocats de Total ont eu beau jeu, durant l'audience, de minimiser l'urgence de la situation sur place du fait de la suspension du projet. Pourtant, les paysans expropriés n'ont pas retrouvé l'accès à leurs terres, la famine se poursuit, et les intimidations envers les personnes qui tentent de défendre les droits des communautés n'ont fait que monter en puissance.

1. Ce projet, dont Total est l'opérateur principal aux côtés des multinationales chinoise CNOOC et britannique Tullow, comporte l'exploitation de six champs pétroliers

via 419 puits au cœur du parc naturel de Murchison Falls, et la construction d'infrastructures associées. Il se prolonge par un projet d'oléoduc chauffé géant de 1445 km

permettant de transporter le pétrole extrait aux abords du Lac Albert vers l'Océan Indien, l'« East African Crude Oil Pipeline » (EACOP). Cf. *Billets* n°288, juillet-août 2019

...et aggravation des intimidations

Les deux agriculteurs qui sont venus en France à l'occasion de l'audience du 12 décembre ont subi des pressions à plusieurs reprises : recherchés avant leur départ, l'un d'eux, Jelousy Mugisha, a été arrêté à son retour à l'aéroport en Ouganda pendant près de neuf heures, tandis que Fred Mwesigwa a subi des tentatives violentes d'effraction de son domicile par des inconnus alors qu'il s'y trouvait, dans les nuits des 23 et 24 décembre. Le salarié d'une ONG partie prenante de l'action en justice est recherché par la police pétro-

lière. Tous ont dû être mis sous protection dans le cadre d'un programme européen.

La décision du Tribunal Judiciaire de Nanterre le 30 janvier 2020, qui s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de Commerce (lire l'interview de Carole Peychaud ci-après), n'a rien arrangé : bien que les juges ne se soient pas prononcés sur le fond du dossier, la filiale ougandaise de Total et son sous-traitant crient victoire sur place. D'autres fausses informations circulaient et circulent encore concernant la procédure en France, qui tendent à diviser les communautés. En particulier, les deux témoins évoqués précédemment ont été accusés d'avoir menti

devant le Tribunal, et sont pointés comme étant responsables du retard de paiement des compensations aux personnes expropriées. Un climat de peur et de suspicion qui rend difficile toute résistance aux pratiques du géant pétrolier.

Pauline Tétillon

2. Ce n'est pas le premier conflit fiscal entre les entreprises pétrolières et l'État ougandais dans le cadre de ce projet, Total ayant eu recours à un Tribunal privé d'arbitrage commercial international contre l'Ouganda en 2015 afin d'obtenir une exemption fiscale. Lire à ce sujet « Pétrole ougandais : Total cherche à échapper à l'impôt grâce à un traité de libre-échange », *L'Observatoire des multinationales*, 22 janvier 2016

DEVOIR DE VIGILANCE DES MULTINATIONALES

« ON DEMANDE À DES CHEFS D'ENTREPRISES D'ÊTRE LES JUGES »

Carole Peychaud a été chargée de plaider sur la régulation des multinationales de 2015 à 2018 au CCFD-Terre Solidaire. Cette association a été une des ONG françaises à se mobiliser pour rendre enfin les multinationales responsables des violations des droits humains et atteintes à l'environnement, même lorsqu'elles sont perpétrées par une filiale du groupe à l'étranger, un fournisseur ou même un sous-traitant. Elle a donc été au cœur de la bataille parlementaire qui, après presque 4 ans, a abouti à la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre de mars 2017. Nous lui avons demandé ce qu'impliquait la première décision de justice au titre de cette loi, concernant le méga projet pétrolier de Total en Ouganda.

Billets : L'objectif de cette loi était de rendre les sociétés mères responsables des violations des droits humains ou des dommages environnementaux provoqués par leurs filiales et leurs chaînes d'approvisionnement, notamment à l'étranger, où les systèmes judiciaires ne sont pas toujours assez protecteurs. Quels étaient les arguments des opposants à une telle loi ?

Carole Peychaud : Les arguments qu'on nous a opposés pendant toute la durée de la bataille pour cette loi ont toujours été les mêmes, ce qui dénote un manque cruel d'inventivité de la part de nos adversaires. Les initiatives législatives similaires se déroulant dans d'autres pays (Suisse et Luxembourg notamment) se heurtent aux mêmes types d'arguments. On peut les classer en plusieurs catégories.

Il y a inévitablement les aspects économiques, à savoir que dans le contexte de la mondialisation, la loi allait miner la compétitivité des entreprises françaises confrontées à des contraintes que les autres n'auraient pas à subir. Et puis il y a eu un argumentaire

sur la prétendue cohérence politique : qu'il fallait agir à l'échelle internationale ou à minima européenne mais qu'agir au niveau hexagonal n'avait aucun sens. Quand on sait ce que portent les partis politiques des mêmes parlementaires à l'échelle européenne, on a le temps de voir venir ! Idem au niveau international, où la négociation d'un traité onusien sur la question est en cours mais elle risque hélas de durer bien plus qu'un mandat politique du fait notamment du blocage des États membres de l'U.E.

Toujours au plan politique, les parlementaires soutenaient que les entreprises avaient déjà mis en place des mesures relevant de leur « responsabilité sociale et environnementale » (RSE) et respectant les principes directeurs de l'ONU, et considéraient que c'était largement suffisant. Aussi, ils estimaient que cette régulation « douce » avec des normes volontaires, cette « soft law », était bien mieux acceptée et donc intégrée par le monde de l'entreprise alors qu'une loi qui allait « contraindre » et « punir » (une régulation « hard law »), serait inadmissible, donc moins efficace. Certains sont même allés jusqu'à dire qu'une loi ne servirait à rien

parce qu'elle ne serait pas respectée ! Soutenir la loi revenait à avoir une approche punitive de l'entreprise, ce qui était impensable.

Et puis il y a eu les attaques au plan juridique : les opposants à cette loi prétextaient qu'elle était mal rédigée, illisible, et que la notion de droit fondamentaux ou de droits humains est peu claire. Enfin, on nous a opposé des obstacles logistiques : élaborer un plan de vigilance sur le périmètre demandé par la loi (groupe et chaîne d'approvisionnement, donc l'ensemble des filiales, sous-traitants, fournisseurs) serait impossible ou beaucoup trop coûteux. Dans un monde où les multinationales sont implantées partout dans le monde via leurs filiales et utilisant de la sous-traitance en cascade, il serait illusoire de demander à une société mère d'être en capacité de savoir ce qui se passe partout où elle opère, où elle fait travailler des gens. Mais si elle l'ignore, c'est bien le problème !

Tous ces arguments, qui font fi de la nécessaire primauté des droits humains sur les intérêts économiques, cherchaient à renvoyer ceux qui défendaient le principe de la responsabilité légale de la société mère à des naïfs ou des utopistes.

Quels ont été les acteurs les plus impliqués dans un lobbying contre cette loi ?

Il faut avoir à l'esprit que nous nous sommes confrontés à une nébuleuse d'acteurs très variés. Les lobbies classiques, les organisations patronales (le MEDEF bien sûr, mais aussi la moins médiatique AFEP, une association de très grands groupes français) ou certaines grandes entreprises du CAC 40 en direct et qui disposent de puissants relais internes au gouvernement pour faire valoir leurs intérêts. Ainsi, le ministère de l'Économie, tutelle de la loi, dirigé à l'époque par Emmanuel Macron, fut une puissante force d'obstruction. Les stratégies mises en œuvre furent des plus classiques : rédaction d'amendements pour les parlementaires, articles de presse alarmistes, envoi de notes aux directions juridiques des entreprises, menaces de quitter le territoire...

C'est allé jusqu'au Conseil constitutionnel ?

Après le vote de la loi au Parlement (grâce au fonctionnement qui permet aux députés d'avoir le dernier mot malgré le refus constant de la part du Sénat, majoritairement Les Républicains - LR), les députés LR ont saisi le Conseil constitutionnel avec les arguments cités auparavant, et notamment en mettant en avant le risque d'atteinte à la liberté d'entreprendre. Ils ont été soutenus dans leur démarche par le MEDEF. Le Conseil constitutionnel a finalement considéré que la liberté d'entreprendre n'était pas menacée et que cette loi était conforme à la Constitution. Il a seulement censuré une disposition ajoutée par le gouvernement qui, alors qu'il n'avait pas pris l'initiative d'une telle loi, voulait soudainement ajouter des amendes civiles... Mais leur montant ridicule au regard des sommes en jeu n'aurait eu aucun effet dissuasif et cette décision des « Sages » ne change rien – à part qu'ils ont prétendu à cette occasion que les notions de droits fondamentaux et de droits humains étaient « imprécises », ce qui est ubuesque¹. Donc la loi a bel et bien passé ce que nous pensions être le dernier obstacle.

Le 30 janvier, dans la première décision de justice relevant de cette loi, suite au référé de Survie, des Amis de la Terre France et de 4 ONG ougandaises visant Total, les juges ont conclu que le tribunal judiciaire (qui remplace le tribunal de grande instance) de Nanterre n'était pas compétent, et qu'il revenait au tribunal de commerce de se prononcer. Cette éventualité avait-elle été évoquée lors des discussions parlementaires ?

Pas vraiment. Cette question du tribunal compétent n'a jamais été au cœur des discus-



Devant le Tribunal judiciaire de Nanterre, le 12 décembre 2019, avec au centre les deux témoins ougandais.

sions à l'époque. Nous savions que le texte de la loi ne mentionnait pas de juridiction compétente mais nous pensions que ce serait forcément le TGI, aujourd'hui le tribunal judiciaire, du fait notamment que l'écriture initiale du texte de loi citait les articles 1240 et 1241 du Code Civil relatifs à la responsabilité de droit commun. L'éventualité de la compétence des tribunaux de commerce avait été évoquée rapidement mais comme une menace pour la loi. En effet, nous pensions déjà que ces juridictions allaient nous être moins favorables du fait de leur intrication avec le monde de l'entreprise.

Pourquoi cela fragilise-t-il la portée de cette loi ?

Donner la compétence de l'évaluation du plan de vigilance des entreprises attaquées aux tribunaux de commerce pose un double problème. D'une part, on se questionne forcément sur la capacité de ces instances spécialisées en droit du commerce à détenir une expertise sur la question des droits humains et de l'environnement. Mais surtout, il existe un risque de partialité de cette justice consulaire : c'est renvoyer les cas relevant de la loi devoir de vigilance devant une juridiction corporatiste, composée de chefs d'entreprises qui font office de juges pour départager, habituellement, des litiges commerciaux. On demande à des chefs d'entreprises de juger d'autres entreprises sur leur prise en compte des droits humains et environnementaux... Or ce sont les organisations patronales qui ont tout fait pour que la loi devoir de vigilance ne voie jamais le jour. Il y a un risque d'entre soi, de justice par les pairs qui peut nuire à la portée de la loi et casser sa philosophie qui reste la responsabilisation des multinationales en cas de violations des droits fondamentaux et

l'accès à la justice pour les victimes de ces dommages.

Comment sera-t-il possible de revenir sur cette grave décision du Tribunal judiciaire de Nanterre ? Faut-il faire changer la loi ?

Changer la loi en l'améliorant, dans le contexte politique actuel et avec la majorité LREM à l'Assemblée nationale, relève d'une mission impossible ! La récente loi PACTE, soutenue par Bruno Lemaire et votée par la majorité, a peut-être même contribué à affaiblir la loi devoir de vigilance en introduisant une nouvelle rédaction de l'article 1833 alinéa 2 du Code Civil qui dit « *La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité* ». Si la protection des droits fondamentaux et leur prévention venait à être considérée comme un enjeu social ou environnemental, alors elle pourrait relever de l'intérêt social et donc d'un simple acte de gestion. On casserait alors l'esprit de la loi, destinée à la protection des citoyens et de l'environnement, en la transformant en un simple outil de gestion des risques de l'entreprise. La bataille n'est pas finie puisqu'il va y avoir appel de cette décision concernant le cas de Total en Ouganda. Mais on constate que 3 ans après son adoption, la loi reste menacée, ce qui démontre qu'elle dérange toujours les intérêts des puissants.

Propos recueillis par Thomas Noirot

1. NDLR : Au sujet de la décision du Conseil constitutionnel, voir Diane Roman, « "Droits humains et libertés fondamentales", des notions "intelligibles" mais "imprécises" ? (À propos du devoir de vigilance des sociétés multinationales) », *Revue de droit du travail*, n° 6, 2017, pp. 391-399

GENOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA

« LA COMPLICITÉ D'UN PETIT GROUPE DE DÉCIDEURS FRANÇAIS NOUS PARAÎT AVÉRÉE »

Le 21 février sort un nouveau livre de la collection des *Dossiers noirs*, co-éditée par Agone et Survie : *L'Etat français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, par Raphaël Doridant et François Graner. Ce livre fait la synthèse sur le rôle joué par la France dans le génocide à partir d'une analyse large et approfondie des sources qui ont traité ce sujet depuis un quart de siècle. Entretien avec l'un des deux auteurs, François Graner.

Billets : Pourquoi ce livre ?

François Graner : « Plus jamais ça », tel était le mot d'ordre après le génocide des Juifs d'Europe, auquel le régime de Vichy avait contribué directement. Et voilà que 50 ans plus tard survient le génocide des Tutsis, et qu'à nouveau se pose la question du rôle de l'État français. Depuis près de 26 ans, cette implication a suscité des accusations fortes d'un côté, et une défense véhémente de l'autre.

Nous voulions proposer un ouvrage synthétique et pédagogique pour permettre aux citoyens français de comprendre les tenants et les aboutissants de cette complicité, indirecte cette fois, dans un deuxième génocide. Afin que cela ne se reproduise pas. L'autre moteur de notre action est le respect dû aux victimes rwandaises et à leurs familles.

En quoi ce qu'il s'est passé entre la France et le Rwanda est-il emblématique de la Françafrique ?

La Françafrique est un système de domination de la France dans son "pré carré" africain : la France veut maintenir des pays dans sa zone d'influence. Elle soutient donc des régimes amis, indépendamment de leur caractère démocratique ou non. La politique de l'État français au Rwanda constitue le cas extrême de cette politique-là. Donc comprendre la Françafrique permet mieux de comprendre ce qui s'est passé au Rwanda. Inversement, comprendre ce qui s'est passé au Rwanda met en évidence ce que peut faire la Françafrique, et permet de mieux la combattre.

Car si le soutien au régime rwandais est assez similaire à celui dont ont pu bénéficier celui de Paul Biya au Cameroun ou d'Idriss Deby au Tchad, les conséquences sont encore plus extrêmes. En effet, les autorités françaises ont ici soutenu un régime et une armée qui ont arrimé le Rwanda à la zone

d'influence française mais qui ont en même temps préparé et mis en œuvre le génocide des Tutsis. Et ce soutien s'est maintenu même après la fin du génocide.

Pourquoi d'après vous cette question nous concerne tous en tant que Français ?

D'abord, cette question met en évidence le fonctionnement interne de nos institutions : comment un petit nombre de personnes, malgré toutes les alertes reçues, a pu en pleine connaissance de cause mener une politique condamnable. Cela montre que la France n'a pas de système de régulation efficace, de garde-fou dans le domaine de la politique étrangère et surtout la politique africaine. Un tout petit groupe d'hommes a pu maintenir le cap qu'il s'était fixé, même quand ce cap est devenu intenable. Cela souligne le poids de François Mitterrand et de quelques décideurs militaires qui ont soutenu sa vision. A l'inverse, plusieurs militaires ont pris une position critique, mais ceux-ci n'ont pas eu de poids.

Le second aspect, c'est que nous avons une responsabilité particulière en tant que Français. Les principales institutions françaises sont concernées à un degré ou à un autre par le sujet. Surtout l'armée, mais aussi la justice, les médias ou l'éducation, participent : soit en dévoilant ce qui s'est passé, soit au contraire en semant la confusion, voire en entravant la recherche de la vérité.

Qu'est-ce qui vous a incité à travailler et documenter ce dossier ?

Raphaël Doridant et moi-même n'avions pas de relations personnelles avec des Rwandais avant le génocide de 1994. Nous avons été extrêmement choqués par ce qui s'est

passé, et encore plus choqués par les accusations portées contre la France, d'autant que, par notre éducation, nous étions tous deux des citoyens respectueux de la France et de son histoire. Nous avons cherché à comprendre et vérifier ces accusations, sans parti pris. Notre travail en conforte un certain nombre, mais pas toutes.

C'est pourquoi Raphaël a co-coordonné un livre de Survie pour la quinzième commémoration du génocide¹. En ce qui me concerne, j'ai commencé à regarder ce que disaient les sources militaires publiques sur ce sujet, et j'ai écrit un livre pour la vingtième commémoration². Pendant que je l'écrivais, j'ai rejoint Survie car l'analyse qu'elle produisait rejoignait ce que je trouvais de mon côté. Pour Survie c'est un combat majeur qui concerne au plus haut point la démocratie française et son fonctionnement. Parce qu'il pose la question, toujours brûlante, de qui décide quoi au nom des Français.

Comment avez-vous alimenté votre livre ?

Depuis les indépendances africaines, la France a mené une soixantaine d'opérations extérieures, c'est-à-dire d'interventions militaires hors de son territoire. Les trois opérations menées au Rwanda - *Noroît*, *Amaryllis* et *Turquoise* - ont soulevé les polémiques les plus importantes et donc de nombreuses enquêtes par la justice, des parlementaires, des journalistes, des chercheurs.

Il y a ainsi une grande quantité de documents et une variété de sources. Et parmi ceux-là une partie a pu être publiée. Certains ont d'abord fuité avant d'être authentifiés, d'autres ont été déclassifiés par des parlementaires ; il y a aussi des audiences de procès, des interviews, des livres écrits par différents acteurs de l'époque, etc. . .

1. *La complicité de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda*, L'Harmattan, 2009.

2. *Le Sabre et la Macbette. Officiers français et génocide tutsi*, Tribord, 2014.

En 2014 par exemple, Survie avait réalisé un travail basé sur 20 documents parmi les plus emblématiques et sur les questions qu'ils posent³. Ce travail a été complété en 2019 avec 25 documents⁴ pour la 25^{ème} commémoration du génocide des Tutsis. De mon côté, dans mon ouvrage « Le sabre et la machette », j'avais cherché à reprendre toutes les sources militaires disponibles publiquement, les interviews de militaires, les revues militaires et les documents militaires déclassifiés et publiés.

Dans ce nouveau livre, nous avons réalisé un travail plus systématique en nous basant sur la recension d'à peu près toutes les sources que l'on a pu avoir sur le sujet. Ainsi, notre travail d'écriture a duré deux ans mais il se base sur des recherches qui elles-mêmes s'étalent sur un quart de siècle.

On peut citer par exemple le très gros livre de Jacques Morel⁵, complété par une banque de données où il a mis en ligne près d'une dizaine de milliers de documents, classés par dates et thèmes⁶. Il y a aussi les ouvrages des nombreuses personnes qui ont travaillé avant nous. On ne peut pas les remercier toutes individuellement ici, mais nous sommes redevables de tout ce travail collectif.

Nous l'avons complété par des entretiens avec des acteurs et témoins de l'époque, en particulier avec des militaires qui sont d'opinions variées et à différents niveaux, depuis les militaires du rang jusqu'aux chefs de l'armée. Nous avons eu aussi accès à un grand nombre de documents. Par exemple, en 2015, le président François Hollande a promis d'ouvrir les archives françaises aux chercheurs. Cette annonce n'a été que partiellement suivie d'effet, mais cela a permis de consulter une série d'archives présidentielles intéressantes.

Votre ouvrage est clair et pédagogique. Quelle est son originalité ?

Effectivement, nous prenons soin de proposer un ouvrage qui ne demande au lecteur aucune connaissance préalable. Nous cherchons à rester clairs et lisibles du début à la fin. En même temps nous sommes exigeants sur la solidité des arguments apportés, car nous voulons que le lecteur puisse se faire son opinion, grâce aux références.

En choisissant cet angle de travail, nous cherchons plutôt une synthèse qu'une nouveauté à tout prix. Nous sommes globalement compatibles avec ce qu'ont écrit beaucoup de gens avant nous, mais nous les précisons et nous rendons plus solide l'argu-

Raphaël Doridant
François Graner

L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda



mentation. Par exemple, François-Xavier Verschave, qui a été président de Survie pendant longtemps, est l'un des auteurs qui dès 1994 ont attiré l'attention sur le rôle de la France⁷. Globalement on retrouve aujourd'hui toutes ses conclusions, et on s'aperçoit qu'effectivement le puzzle était déjà quand même assez bien assemblé.

Nous cherchons à renforcer la cohérence en inscrivant le livre dans une analyse globale. Nous commençons le livre sur une présentation historique, avant de passer au fonctionnement de la Françafrique, aux actions ou inactions de la justice, et aux mécanismes du négationnisme. Puis nous concluons sur les enseignements à en tirer pour la démocratie

française. Ces chapitres reflètent notre point de vue et aussi largement celui de l'association. Ils proposent une analyse qui cherche à être la plus précise possible : quels ont été les mécanismes qui ont été mis à l'œuvre ? Comment pourrait-on éviter qu'une politique pareille ne se reproduise ?

Quels sont les points les plus développés dans le livre, ou même qui sont inédits ?

Certains points précis sont plus nouveaux ou plus développés peut-être que ce que d'autres ont fait avant nous. Cela concerne par exemple le basculement de la politique française entre le moment où elle

3. « Génocide des Tutsi au Rwanda. 20 documents pour comprendre le rôle de l'État français », Survie, avril 2014.

4. « Dénis et non-dits. 25 ans de mensonges et de

silences complices sur la France et le génocide des Tutsis du Rwanda », Survie, avril 2019.

5. *La France au cœur du génocide des Tutsis*, Izuba - L'Esprit frappeur, 2010.

6. <http://francegenocidetutsi.org/>

7. *Complicité de génocide? La politique de la France au Rwanda*, La Découverte, 1994.

était encore à notre avis à peu près défendable jusqu'en février 1993 - un an avant le génocide - et le moment où elle bascule dans un soutien aux extrémistes. Il y a également une discussion très prudente sur les pistes et éventuellement les responsabilités françaises dans l'attentat du 6 avril 1994 qui donne le signal déclencheur au génocide. Nous avons aussi développé la partie sur les motivations et le déclenchement de l'opération Turquoise, en étant particulièrement précis et solides.

Enfin, on développe aussi beaucoup l'affaire de l'abandon des Tutsis de Bisesero : qu'est ce qui s'est passé exactement dans les trois jours où les rescapés survivants de Bisesero ont été laissés massacrés par les tueurs, alors que les militaires français le savaient et n'étaient pas loin ? C'est une question qui est au cœur du travail de Survie. Nous avons en juin dernier consacré à ce sujet tout un colloque qui a permis de mettre à jour beaucoup d'informations que l'on utilise dans notre livre.

Nous mettons aussi en avant d'autres sujets, comme la livraison d'armes aux génocidaires avant, pendant et après le génocide. Nous précisons la manière dont ni les radios de la haine, ni les génocidaires eux-mêmes n'ont été inquiétés au moment de la déroute du pouvoir génocidaire. Nous faisons le point également sur les entraves à la justice et à la connaissance de la vérité en France. Voilà pour moi les points forts de notre travail.

On entend souvent parler du secret défense comme obstacle à l'établissement de la vérité. Y avez-vous été confrontés ?

Même si beaucoup de documents sont déjà déclassifiés ou accessibles, même si Jacques Morel a mis en ligne une dizaine de milliers de documents sur son site et que cela paraît déjà énorme, ce n'est encore qu'une toute petite partie de ce qui existe. Selon diverses estimations il y aurait entre trois cent mille et un million de documents.

En effet, il y a deux verrous en France. D'une part les archives sont peu accessibles, et pour certaines il faut demander des dérogations individuelles pour les consulter. D'autre part, certains documents sont classés secret défense, ce qui fait un second verrou, même si beaucoup de ces documents n'intéressent pas vraiment la défense nationale. Ces deux verrous-là ont été opposés à nos recherches.

Pour le premier verrou, qui nous a été opposé malgré la promesse de François Hollande, j'ai déposé un recours d'abord devant la justice française, en allant jusqu'au Conseil

constitutionnel⁸. J'ai été débouté et j'ai saisi en décembre 2017 la Cour européenne des droits de l'homme ; je suis en attente de sa décision.

Pour le second verrou, le secret défense est un très gros problème qui nous dépasse largement. Nous avons créé un collectif⁹ avec un certain nombre de victimes ou de familles de victimes, soutenues par des associations, dans d'autres affaires judiciaires sensibles comme l'affaire Ben Barka, l'affaire Curiel, l'affaire Boulin, l'affaire Borrel, l'affaire du chalutier Bugaled Breizh ... Des affaires très différentes, peu reliées entre elles mais qui ont surtout en commun qu'elles se sont toutes heurtées au problème du secret défense.

Ce collectif insiste sur le fait que le secret défense pèse très négativement dans la vie politique française. En effet il sert surtout à protéger le secret des gouvernants de la curiosité des gouvernés, et empêche toute régulation démocratique des décisions qui sont prises en notre nom. Le secret défense opposé aux journalistes, aux chercheurs, aux juges pose vraiment un gros problème démocratique dans notre pays.

Que répondez-vous aux accusations d'accointances supposées que vous auriez, ainsi que Survie, avec Paul Kagame, actuel président du Rwanda depuis 1994 ?

Ces accusations proviennent à l'évidence de personnes qui n'ont pas lu les travaux de Survie.

Pensez-vous qu'il y a eu un avant et un après dans les relations de la France avec les pays du continent africain depuis le génocide des Tutsis du Rwanda en 1994 ?

J'ai l'impression que le soutien de la France à un régime génocidaire a été un basculement pour de nombreux citoyens de pays africains, et en particulier au Rwanda, qui perçoivent maintenant la France de façon très différente et beaucoup plus critique.

On dirait que les seules leçons que l'armée française a tiré au Rwanda sont des leçons purement militaires, où elle se réjouit de l'action qu'elle a faite là-bas. Ainsi, le chef des armées de l'époque affirme que l'opération Turquoise était une belle intervention...

Beaucoup de militaires en position de responsabilité aujourd'hui, en particulier le chef de l'armée actuel sont des anciens des interventions au Rwanda, ce qui n'incite pas beaucoup à l'optimisme de ce point de vue-là.

Pour terminer cet entretien, pouvez-vous revenir sur le rôle exact joué par la France dans le génocide ?

Je voudrais réaffirmer que je suis rentré dans ce sujet sans parti pris. J'avais été stimulé par le fait d'avoir vu des points de vue opposés entre des personnes qui disaient que la France n'avait rien fait de grave, et d'autres qui allaient jusqu'à dire que la France avait poussé au génocide.

Aujourd'hui, après plusieurs années d'enquête, je pense très clairement que quelques décideurs français - François Mitterrand et quelques proches, essentiellement des décideurs militaires - ont soutenu des génocidaires en connaissance de cause, en sachant ce qu'ils faisaient, avec des conséquences sur leur maintien au pouvoir, donc sur la réalisation du crime et sur le sentiment d'impunité des criminels. Ainsi sont réunis les trois points qui normalement caractérisent la complicité : un soutien actif, en connaissance de cause, et avec un effet sur le crime commis. L'association Survie s'est constituée partie civile dans les plaintes concernant Bisesero ; nos avocats y demandent que la justice enquête et détermine si les actes des décideurs français peuvent en effet être qualifiés juridiquement de complicité de génocide, et sanctionnés en tant que tels¹⁰.

Au sens politique du terme il nous paraît très clair qu'effectivement il y a eu complicité. On peut être complice de génocide sans avoir l'intention génocidaire soi-même. Ainsi Maurice Papon a été condamné pour complicité de génocide, alors que lui-même n'a pas été jugé comme partageant l'idéologie nazie ou ayant l'intention d'exterminer les Juifs.

Dans le cas du Rwanda, nous ne voyons nulle part d'intention d'exterminer les Tutsis chez ces décideurs français, ni au niveau de l'État français et de l'armée en tant qu'institution ; même si l'antitutsisme des génocidaires a partiellement déteint sur quelques officiers.

En revanche, on constate une intention claire de soutenir les extrémistes hutus en sachant précisément ce qu'ils faisaient. L'État français est toujours très bien informé. Il n'y a aucun aveuglement, aucun dysfonctionnement. Les décisions sont prises dans le calme et dans la continuité, les ordres correspondants sont précis et exécutés avec professionnalisme. Donc pour nous, chez ce petit groupe de décideurs français, il n'y a pas d'intention génocidaire ni de commission directe du crime de génocide ; mais par contre leur complicité nous paraît avérée.

Propos recueillis par Martin David

8. « Génocide des Tutsis du Rwanda : les "Sages" se posent en gardiens des secrets de la Mitterrandie », communiqué de presse de Survie, 15/09/2017.

9. Collectif « Secret défense : un enjeu démocratique » : <http://collectifsecretdefense.fr>

10. NDLR : cette instruction judiciaire est sur le point

d'être enterrée par les juges, qui ont annoncé en 2018 leur volonté de clôturer l'enquête. Lire "Trois jours de trop à Bisesero", *Billets* n°287, juin 2019.

ARMÉE FRANÇAISE

BARKHANE AU SAHEL : NOUVELLE FUITE EN AVANT

À l'issue du sommet de Pau, le président Macron a annoncé « un tournant très profond » dans l'engagement militaire de la France au Sahel. Pourtant, loin de changer de logique, il s'agit de renforcer une politique dont l'échec est patent.

Initialement convoquée pour obtenir une clarification dans l'attitude des chefs d'État africains quant à la présence de l'opération Barkhane dans leur pays, la réunion du G5 qui s'est finalement déroulée à Pau le 14 janvier dernier, aura au moins permis au président français d'obtenir satisfaction sur ce point. Les présidents africains ont obtempéré et exprimé dans leur déclaration commune « leur souhait de la poursuite de l'engagement militaire de la France au Sabel » (Sommet de Pau - Déclaration des chefs d'Etat 13/01). Il est en revanche stupide de la part de l'Élysée de prendre pour « un gage d'optimisme les prises de paroles publiques assez fortes, ces dernières semaines, des présidents du Mali, du Niger mais aussi du Burkina Faso [contre] le narratif anti-français » (*LeMonde.fr*, 13/01). Comment penser que l'affichage de la docilité de ces chefs d'État aura le moindre effet positif sur le rejet de la présence militaire française ?

Appel à l'aide international(e)

Dans leur déclaration, ces derniers endossent également les évolutions souhaitées par la France : la mise en place d'« un nouveau cadre politique, stratégique et opérationnel » qui « prendra la forme et le nom d'une "Coalition pour le Sabel" », dans laquelle la France espère attirer davantage de pays européens et africains. Il s'agit officiellement de renforcer l'action, de mieux la coordonner et d'en partager les coûts dans quatre domaines : le « combat contre le terrorisme », le « renforcement des capacités militaires des États de la région », l'« appui au retour de L'État et des administrations sur le territoire » et enfin « en matière d'aide au développement ».

Au plan militaire, Macron espère transformer Barkhane en « coalition militaire internationale » d'ici un an (Vœux aux armées, 16/01). Faute d'avoir pu obtenir jusqu'à présent autre chose qu'un simple soutien logistique de quelques pays Européens (à l'exception d'une participation des Estoniens sur le terrain), la ministre française des Ar-

mées s'emploie désormais à convaincre ses homologues de participer à un groupement de forces spéciales européennes baptisé Takouba, pour accompagner les troupes africaines en opération. « Paris espère 500 militaires » pour une force « pleinement opérationnelle à partir de l'automne », mais le chef d'état-major des armées, le général Lecointre, se montre moins optimiste : « Là où j'attends l'Europe, je la trouve un peu longue à se mettre en branle. Cela fait maintenant sept mois que j'ai écrit une lettre demandant à l'UE qu'elle fasse un travail plus complet d'accompagnement des armées, et pas seulement leur entraînement. On perd beaucoup de temps. » (*LeMonde.fr*, 22/01)

Renforcement de la logique militaire

Par ailleurs, les Américains, dont dépendent les forces françaises pour les moyens aériens de renseignement (Interception Surveillance et Reconnaissance - ISR) comme pour le transport logistique et le ravitaillement en vol, ont annoncé vouloir réduire leur présence en Afrique pour se concentrer sur d'autres zones de compétition stratégique avec les Chinois et les Russes. Panique à bord chez les autorités politiques et militaires françaises ! Malgré un voyage de Parly aux États-Unis le 27 janvier dernier, Washington s'est contentée pour l'instant d'appeler les pays européens à prendre le relai au Sahel. Dans ce contexte, la France a annoncé le renforcement de l'opération Barkhane, d'abord de 220 soldats, puis finalement de 600, pour porter l'effectif total à 5100 hommes d'ici à la fin février. Cette augmentation va de pair avec une volonté de concentrer les opérations antiterroristes dans la zone des trois frontières, contre l'organisation État islamique dans le grand Sahara (EIGS), responsable des attaques les plus meurtrières de ces derniers mois. Il s'agit de rendre « permanente l'action sur le terrain, H24 et 7 jours sur 7 », selon les termes du général Lecointre (*LeMonde.fr*, 22/01). « Le repositionnement avait été validé par l'Élysée

avant le sommet du G5 Sabel de Pau, qui l'a officialisé, le 13 janvier » nous apprend toujours *Le Monde*, confirmant que le chantage exercé par Macron sur les chefs d'État africains, laissant planer la menace d'un possible retrait militaire, relevait d'un simple bluff.

Mise sous tutelle ?

Le sommet de Pau a également été l'occasion d'annoncer la création d'un « commandement conjoint » pour accueillir « progressivement l'ensemble des pays volontaires et partenaires ». Mais pour l'instant, il ne concerne que Barkhane et les forces africaines du G5 Sahel. Version optimiste : il s'agirait d'une meilleure prise en compte des récriminations des officiers africains qui se plaignent de n'être pas suffisamment associés et informés de l'activité des troupes françaises et de ne pas bénéficier suffisamment d'un partage du renseignement. Mais au vu de la longue histoire des relations de subordination entre l'armée française et les armées du « pré carré », on peut craindre une véritable mise sous tutelle et le retour d'une « coopération de substitution » post-indépendance, lorsque les coopérants français assureraient officiellement la réalité du commandement sur les troupes africaines. Car il ne fait guère de doute que dans le cadre d'un « commandement conjoint », ce sont les officiers de l'ancienne puissance coloniale qui exerceront l'ascendant. « La décision de placer les troupes du G5 Sabel sous un commandement conjoint avec la France interroge également le partage des responsabilités en cas de bavures et de débordements sur les civils », s'inquiète pour sa part dans *Le Point* (21/01) le chercheur Marc-Antoine Pérouse de Montclos, auteur de *Une guerre perdue - La France au Sabel* (éd. JC Lattès, 2020). Pour l'heure, le porte-parole français de l'état-major des armées se veut rassurant concernant cette nouvelle structure qui devrait être basée à Niamey : « Il n'y a pas de fusion dans les différentes chaînes de commandement : on reste bien sur une opération Barkhane, on reste bien sur la force conjointe du G5 Sabel. » (*Rfi.fr*, 07/02)

Un « tournant », vraiment ?

Toutes ces annonces ne changent en rien la logique de fond de la « guerre contre le terrorisme » de la France en Afrique. Comme le remarque Ibrahim Maïga, de l'Institut d'études de sécurité (ISS) à Bamako : « *on aurait pu s'attendre à une forme d'appropriation de la lutte contre le terrorisme par les chefs d'État sahéliens, mais on voit que c'est la France qui continue de donner le tempo. C'est aussi ça qui nourrit le ressentiment vis-à-vis de l'engagement de la France au Sabel et la contestation contre les chefs d'Etat sahéliens* » (*LeMonde.fr*, 14/01). « *Les annonces faites à Pau en janvier 2020 n'incitent guère les gouvernements de la région à se réformer. Sous prétexte de stabiliser le Sabel dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la présence militaire de la France va au contraire continuer d'assurer la survie de régimes corrompus et, pour certains, très autoritaires* », constate aussi Pérouse de Montclos. Les mesures adoptées renforcent encore la dimension purement militaire de la réponse apportée au djihadisme, selon des modalités

qui la rendent déjà contre-productive (ingérence étrangère, exactions contre les civils...) au regard des objectifs affichés. En dépit de tous les discours officiels sur la priorité à accorder aux mesures politiques et sociales, les besoins réels des populations continuent d'être ignorés. En témoigne par exemple « *la détérioration humanitaire la plus rapide de la planète* » au Sahel, avec plus de 4 millions de personnes souffrant de malnutrition et une progression de 50 % prévue dans les quelques mois qui viennent. « *L'approche sécuritaire est délétère. Elle a pour effet d'accroître l'insécurité alimentaire* », dénonce par exemple Jean-François Riffaud, le directeur général d'Action contre la faim (*LaCroix.fr*, 31/01). On ne voit donc pas bien pourquoi la menace djihadiste ne continuerait pas de prospérer...

Qui choisit la stratégie ?

Enfin on ne voit pas très bien non plus comment vont s'articuler une nouvelle donne de la stratégie politique malienne et le renforcement de la présence et de l'ingérence militaires françaises (et peut-être demain

internationale), dont les responsables sont arc-boutés sur une analyse globalisante du terrorisme international, aveugle aux logiques d'abord locales de l'implantation des insurrections djihadistes. Les autorités maliennes ont en effet reconnu officiellement que des tentatives de négociation avec des chefs djihadistes de la coalition du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) sont menées depuis au moins 4 mois sous la responsabilité de l'ancien président de transition Dioncounda Traoré : notamment avec Idriss Ag Ghali, fondateur d'Ansar Dine et chef du GSIM, et Amadou Koufa, fondateur de la Katiba Macina au centre du Mali. Cette stratégie, préconisée depuis longtemps par certains observateurs et une partie importante de la classe politique malienne, pour tenter de diviser les groupes djihadistes et endiguer la propagation de la violence, s'est toujours heurtée à l'hostilité, pour ne pas dire au veto des autorités françaises. Elle était encore publiquement qualifiée de « *catastrophique* » par le général Lecointre, il y a quelques semaines à peine (*France Inter*, 27/11). Rémi Carayol, l'un des journalistes les plus attentifs à l'évolution de la situation au Sahel, va même jusqu'à se demander si la décision récente de l'armée française d'intervenir aussi au centre du Mali ne visait pas, entre autre, à contrecarrer la stratégie de négociation initiée alors par les autorités maliennes (*Mediapart*, 13/01). Quoi qu'il en soit, alors que la crise djihadiste est d'abord le symptôme d'une crise des États sahéliens, il est certain que ces derniers ne regagneront pas en légitimité sans s'émanciper de l'assujettissement politico-militaire d'une puissance étrangère.

Raphaël Granvaud



Manifestation contre la présence militaire française dispersée par la police à Bamako, en janvier 2018.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €